

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E3

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOU (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention de 3 000 € en solidarité avec la ville d'Ostrowiec

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les énormes dégâts provoqués par la guerre en Ukraine et l'obligation pour la population de fuir,

Considérant qu'Ostrowiec, ville jumelée avec Gennevilliers, est en première ligne dans l'accueil de migrants ukrainiens. Qu'elle accueille plus de 1000 réfugiés sur son territoire.

Considérant que la ville a déjà attribué une subvention de 3 000 euros à Ostrowiec, et qu'elle souhaite continuer à faire œuvre de solidarité

Considérant que Gennevilliers souhaite soutenir sa ville jumelée et à travers ce soutien le peuple ukrainien,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à Ostrowiec pour continuer à les soutenir dans l'accueil de réfugiés ukrainiens,

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sous la rubrique suivante : chapitre 65, enveloppe 33473

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022